



Cybercriminalité à Kinshasa, quid de sa pénalisation ?

Par **Zunia**, le **17/03/2024** à **20:11**

Bonjour, chers compatriotes !

Je salue l'initiative louable d'organiser de forum qui va élaguer l'ignorance ainsi que d'autres phénomènes décriés.

Je me demande, si il existe des textes légaux menaçant la vie d'internautes ou utilisateur actif de cybercafé ,critiquant ouvertement le chef de l'État et son gouvernement ? Est il prévu, en cyberspace de peines d'emprisonnement par exemple, où en sommes-nous le cas échéant ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **17/03/2024** à **20:19**

Bonjour

Nous ne traitons pas, ici, de cybercriminalité autrement que pour aider (si possible) des internautes victimes de cybercriminels.

Concernant la RDC, nous ne maîtrisons pas le droit congolais et ne nous en mêlons pas !